



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau sur le budget tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 décembre 2011 à 17 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva quitte son siège.**

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva reprend son siège.**

**Monsieur le conseiller Maxime Tremblay quitte son siège.**

**Monsieur le conseiller Maxime Tremblay reprend son siège.**

**Monsieur le conseiller Yvon Boucher quitte son siège.**

**Monsieur le conseiller Pierre Phillion quitte son siège.**

**Monsieur le conseiller Pierre Phillion reprend son siège.**

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva quitte son siège.**

**Monsieur le conseiller Yvon Boucher reprend son siège.**

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva reprend son siège.**

**CM-2011-983**

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 18 h 25.

Adoptée

**CM-2011-984      REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 18 h 30.

Adoptée

**CM-2011-985      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

**CM-2011-986      RÈGLEMENT NUMÉRO 61-16-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS  
ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS  
PAR LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 61-16-2011 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1839 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le Règlement numéro 61-16-2011 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

Adoptée

**CM-2011-987      RÈGLEMENT NUMÉRO 692-2011 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE  
PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES  
AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 692-2011 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1840 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le Règlement numéro 692-2011 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2012.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

**POUR**

M. André Laframboise  
M. Alain Riel  
M. Maxime Tremblay  
M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
M. Pierre Phillion  
M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
M<sup>me</sup> Nicole Champagne  
M. Denis Tassé  
M. Luc Angers  
M<sup>me</sup> Patsy Bouthillette  
M. Joseph De Sylva  
M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
M. Stéphane Lauzon  
M. Yvon Boucher  
M. Luc Montreuil  
M. Maxime Pedneaud-Jobin  
M. le maire Marc Bureau

**CONTRE**

M. Stefan Psenak

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2011-988

**RÈGLEMENT NUMÉRO 501-25-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ANNÉE 2012 ET D'AJOUTER UNE TARIFICATION POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE DE RESTAURATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 501-25-2011 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1841 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le Règlement numéro 501-25-2011 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour l'année 2012 et d'ajouter une tarification pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse de restauration.

Adoptée

CM-2011-989

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LA PARTIE DU CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE L'ÎLE DE HULL AFIN D'EN PROLONGER LA VALIDITÉ POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE TROIS ANS ET DE RÉVISER LE DÉLAI D'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION LEED® DEPUIS LA FIN DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 496-1-2011 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1842 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le Règlement numéro 496-1-2011 modifiant le Règlement numéro 496-2008 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie du centre-ville identifiée l'Île de Hull afin d'en prolonger la validité pour une période supplémentaire de trois ans et de réviser le délai d'obtention d'une certification LEED® depuis la fin des travaux.

Adoptée

CM-2011-990

**RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DEVANT ABRITER DES ENTREPRISES EN INFORMATIQUE AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU AFIN D'EN PROLONGER LA VALIDITÉ POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE TROIS ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 605-1-2011 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1843 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le Règlement numéro 605-1-2011 modifiant le Règlement numéro 605-2008 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments devant abriter des entreprises en informatique au centre-ville de Gatineau afin d'en prolonger la validité pour une période supplémentaire de trois ans.

Adoptée

CM-2011-991

**RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS LA FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'EN PROLONGER LA VALIDITÉ POUR UNE DURÉE SUPPLÉMENTAIRE DE TROIS ANS, DE RENDRE ADMISSIBLES LES PROJETS DE RELOCALISATION IMPLIQUANT UN AGRANDISSEMENT, DE PRÉCISER QUE LE PROGRAMME PEUT S'APPLIQUER À SEULEMENT UNE PARTIE D'UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR UNE ENTREPRISE ADMISSIBLE ET DE BONIFIER LE CRÉDIT DE TAXES POUR UN BÂTIMENT CERTIFIÉ LEED®**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 607-2-2011 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1844 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le Règlement numéro 607-2-2011 modifiant le Règlement numéro 607-2008 décrétant un programme d'aide sous la forme de crédit de taxes pour certaines entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'en prolonger sa validité pour une durée supplémentaire de trois ans, de rendre admissibles les projets de relocalisation impliquant un agrandissement, de préciser que le programme peut s'appliquer à seulement une partie d'un bâtiment occupée par une entreprise admissible et de bonifier le crédit de taxes pour un bâtiment certifié LEED®.

Adoptée

CM-2011-992

**APPROBATION DU PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES 2011 À 2014 - ANNÉES 2012 À 2014 SEULEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été mandaté pour élaborer le plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2011 à 2014, sachant que l'année 2011 a été approuvée par la résolution numéro CM-2011-113 en date du 8 février 2011;

**CONSIDÉRANT** les orientations établies et les ressources financières allouées au programme triennal d'immobilisations 2012 pour le financement des projets d'immobilisations dans les parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins identifiés furent validés et actualisés lors des rencontres auprès des élus et des centres de services :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1834 en date du 6 décembre 2011, ce conseil accepte de recevoir le rapport « Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures, sportives et communautaires » et d'adopter le plan pour les années 2012, 2013 et 2014, comme présenté.

Les fonds à cette fin, au montant de 3 500 000 \$ annuellement pour les années 2012 et 2013, seront pris à même le financement prévu au programme triennal d'immobilisations 2011-2013, conformément à la résolution numéro CM-2010-1196 en date du 7 décembre 2010. Les fonds au montant de 3 500 000 \$ pour l'année 2014 seront prévus au plan triennal 2012-2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

Adoptée

CM-2011-993

**ADOPTION DU BUDGET 2012 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 491 303 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2012 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1835 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2012, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 491 303 000 \$.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

**POUR**

M. André Laframboise  
M. Alain Riel  
M. Maxime Tremblay  
M. Patrice Martin  
M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
M. Pierre Phillion  
M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
M<sup>me</sup> Nicole Champagne  
M. Denis Tassé  
M. Luc Angers  
M<sup>me</sup> Patsy Bouthillette  
M. Joseph De Sylva  
M. Stéphane Lauzon  
M. Yvon Boucher  
M. Luc Montreuil  
M. le maire Marc Bureau

**CONTRE**

M. Stefan Psenak  
M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
M. Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2011-994

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2012 À 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2012 à 2014 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1836 en date du 6 décembre 2011, ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012 à 2014 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2012	2013	2014	Total
Règlements d'emprunt	37 034 \$	41 052 \$	29 284 \$	107 370 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	-	250 \$	250 \$	500 \$
Paiements comptants	20 856 \$	24 395 \$	24 595 \$	69 846 \$
Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM) – Volet 1.4	5 487 \$	2 716 \$	3 658 \$	11 861 \$
Taxe sur l'essence	14 912 \$	14 912 \$	14 912 \$	44 736 \$
<b>Total</b>	<b><u>82 689 \$</u></b>	<b><u>87 725 \$</u></b>	<b><u>77 099 \$</u></b>	<b><u>247 513 \$</u></b>

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, le fonds de parcs et les paiements comptants prévus au budget pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2012, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Pour toutes les autres sources de financement, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

**POUR**

M. André Laframboise  
 M. Alain Riel  
 M. Maxime Tremblay  
 M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
 M. Pierre Phillion  
 M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
 M<sup>me</sup> Nicole Champagne  
 M. Denis Tassé  
 M. Luc Angers  
 M<sup>me</sup> Patsy Bouthillette  
 M. Joseph De Sylva  
 M. Stéphane Lauzon  
 M. Yvon Boucher  
 M. Luc Montreuil  
 M. le maire Marc Bureau

**CONTRE**

M. Stefan Psenak  
 M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
 M. Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2011-995

**ADOPTION DU BUDGET 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL  
 D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014 DE LA SOCIÉTÉ DE  
 TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012, 2013 et 2014 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1837 en date du 6 décembre 2011, ce conseil approuve :

- le budget 2012 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 45 075 000 \$ sur un budget total de 112 250 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2012-2013-2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

Adoptée

**CM-2011-996      PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2011-1838 en date du 6 décembre 2011, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

**CM-2011-997      LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 19 h 00.

Adoptée

---

**PATRICE MARTIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier